

ADRESSE DU SÉCRÉTARIAT

Téléphone :
Télécopie :

SARL

AEQUALYS CONSEIL
ME BERDER STEPHANE
8 pce ST LAURENT
58000 NEVERS

N° de référence à rappeler dans toute correspondance

LRAR

Le 17/10/2012,

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie de la convocation adressée à votre client visé en marge.

Pour obtenir le rapport de saisine, vous êtes invité(e) à vous adresser à votre client.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président et par son ordre :

Le Secrétaire,



ADRESSE DU SÉCRÉTARIAT

Téléphone :
Télécopie :

SARL

N° de référence à rappeler dans toute correspondance

LRAR

Le 17/10/2012,

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires se réunira au :

Salle : 4ème étage salle conférence

Le : mardi 11/12/2012 à : 10H45

afin d'examiner le désaccord existant entre la société et l'Administration au sujet de la détermination :

- du montant du chiffre d'affaires réalisé au cours de la période du 01/07/2008 au 30/06/2010,
- des résultats accusés par la société au titre de la période du 01/07/2008 au 30/06/2010.

Vous trouverez ci-joint une copie du rapport établi par l'Administration sur cette affaire, ainsi que des annexes éventuelles à ce rapport. Le cas échéant, si vous le souhaitez, vous pourrez, soit personnellement, soit par l'intermédiaire d'un mandataire dûment habilité⁽¹⁾ prendre connaissance, du 09/11/2012 au 11/12/2012 inclus, de ce rapport et des pièces de procédure qui sont déposés au secrétariat de la Commission.

Vous pouvez faire parvenir vos observations écrites, en 8 exemplaires, au secrétariat, préalablement à la réunion de la Commission. Pour que les membres qui siègent à la Commission puissent disposer d'un délai suffisant pour examiner vos éventuelles observations écrites, et compte tenu des délais d'acheminement postaux pour transmettre les documents, il est souhaitable qu'elles parviennent au plus tard le 30 novembre 2012.

Vous êtes invité à vous présenter à la séance, à laquelle vous pourrez vous faire assister par deux personnes de votre choix. Vous pouvez également y déléguer un mandataire⁽¹⁾.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président et par son ordre :

Le Secrétaire,



⁽¹⁾ Ce dernier devra être doté d'un mandat exprès. En revanche, les avocats qui représentent leurs clients devant la Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires sont dispensés de produire ce mandat.